CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE Séance plénière du 22 novembre 2021 Avis n°2021-11

Avis du CSRPN Hauts-de-France relatif aux arrêtés préfectoraux de protection du biotope (APPB) de la Laubanie (Calais) et de la plaine de Sangatte.

Le code de l'environnement prévoit que les arrêtés préfectoraux de protection du biotope soient soumis à l'avis du CSRPN d'après l'article R411-16.

Suite à la présentation faite par Madame LEFEVRE (DREAL Hauts-de-France) et la participation de Monsieur FOURNIER (EUROTUNNEL) et considérant que la création des APPB de Laubanie et de Sangatte sont justifiés à la fois par la présence d'espèces animales et végétales d'enjeux (et leurs habitats associés) ainsi que par la mise en œuvre de mesures de gestion qualitatives de ces espaces, en lien avec les acteurs locaux et régionaux intervenant dans ce domaine, les membres du CSRPN ont exprimé un avis positif à ces propositions de classement.

Les différents échanges lors de la séance plénière, amènent toutefois le CSRPN à exprimer quelques recommandations concernant la rédaction des arrêtés relatifs à ces APPB, leur gestion et les suivis associés.

Plus spécifiquement, les membres du CSRPN souhaitent :

- Que dans la rédaction des arrêtés, l'ensemble des traitements herbicides, fongicides, phytocides..., éventuellement envisagés au sein des APPB, passent en interdiction.
- Que soit réalisée une hiérarchisation régulière des espèces animales et végétales présentes au sein des APPB ainsi que celles qui coloniseront les sites au fur et à mesure des années afin de prioriser les modalités de gestion des habitats d'espèces considérées en faveur des espèces les plus menacées (qu'elles soient protégées ou pas) et leurs habitats associés.
- Que cette évaluation et hiérarchisation intègrent bien les nouvelles listes rouges des espèces animales menacées en région Hauts-de-France au gré de leurs publications qui s'échelonneront globalement entre les années 2022 et 2024.

Fait le 15/12/2021

à Amiens

Président du CSRPN des Hauts-de-France

Franck Spinelli